



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-septième session
Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 10 de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives aux pays les moins avancés

Trente-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Rapport du secrétariat*

Résumé

La trente-deuxième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à Port-au-Prince (Haïti) du 7 au 10 août 2017. À la réunion, le Groupe d'experts a débattu de l'application de son programme de travail glissant pour 2017-2018. Il a aussi eu des échanges avec des représentants du Gouvernement haïtien sur leurs travaux concernant l'adaptation ; le secrétariat du Fonds vert pour le climat sur la meilleure façon d'aider les pays en développement à accéder aux ressources du Fonds pour mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation ; le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution sur la poursuite de leur aide à la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, qui prévoit notamment l'élaboration et l'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ; et d'autres organisations compétentes au sujet de la collaboration dans le domaine de l'aide aux pays les moins avancés.

* Le présent document a été soumis tardivement afin d'en synchroniser le contenu avec le rapport du Comité de l'adaptation.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé de la trente-deuxième réunion du Groupe d’experts.....	3–18	3
A. Déroulement des travaux	3–5	3
B. Évolution du processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation.....	6–15	3
C. État d’avancement de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	16–18	5
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2016-2017	19–60	6
A. Conseils techniques et appui au processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation et au groupe de travail technique sur les PNA	19–32	6
B. Questions relatives à l’accès au Fonds vert pour le climat	33–38	10
C. Expo PNA.....	39–43	11
D. Orientations et conseils techniques sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l’adaptation	44	11
E. Démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l’adaptation	45–46	12
F. Besoins liés à l’adaptation découlant de l’Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties	47–49	12
G. Appui à l’évaluation par l’Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation	50–57	13
H. Recommandations à l’Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant la mise à jour du programme de travail relatif aux pays les moins avancés ...	58	14
I. Suite à donner aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21	59–60	14
IV. Débats avec le Gouvernement haïtien	61–66	14
V. Collaboration avec d’autres organes et programmes au titre de la Convention	67–72	15
VI. Débats avec les organisations compétentes	73–79	16
VII. Renseignements actualisés sur les priorités du programme de travail glissant du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2017-2018	80–84	17
Annexe		
Membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 7 août 2017		19

I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prolongé jusqu'en 2016-2020 le mandat¹ du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts) dans sa description actuelle et l'a chargé de mener un certain nombre d'activités supplémentaires², notamment pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris³.
2. En conséquence, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) examinera à la première session qu'il tiendra chaque année, et de lui rendre compte de ses travaux à chacune de ses sessions⁴.

II. Résumé de la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts

A. Déroulement des travaux

3. Le Groupe d'experts a tenu sa trente-deuxième réunion à Port-au-Prince (Haïti) du 7 au 10 août 2017. Celle-ci a été ouverte par M. Pierre S. George, Ministre de l'environnement du Gouvernement haïtien.
4. Le Groupe d'experts a invité les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que les agents d'exécution du FEM et d'autres organisations compétentes, à participer à la réunion pour débattre de l'appui aux pays les moins avancés (PMA). Les organismes ci-après ont pris part à cette réunion : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), secrétariat du Fonds vert pour le climat, secrétariat du FEM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Institut international du développement durable agissant en tant que secrétariat du Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation (Réseau mondial pour les PNA).
5. Des séances spéciales de dialogue avec le Gouvernement haïtien ont également été organisées lors de la réunion, afin de débattre de l'évolution du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA) en Haïti, et des difficultés, lacunes et besoins.

B. Évolution du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

6. Le Groupe d'experts a noté qu'au 7 septembre 2017, huit pays en développement avaient achevé leur PNA et l'avaient communiqué sur la plateforme NAP Central⁵ : Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, État de Palestine, Kenya, Soudan et Sri Lanka. Il a également noté qu'aucun de ces pays n'avait sollicité un financement du Fonds vert pour le climat pour la mise en œuvre des politiques, des projets ou des programmes prioritaires figurant dans son PNA.

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Décision 19/CP.21, par. 1 à 3.

³ Décision 1/CP.21, par. 41 et 45.

⁴ Décision 6/CP.16, par. 3.

⁵ <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

2. Progrès en matière d'appui fourni

7. Le Groupe d'experts a pris note des informations données par diverses organisations au sujet de l'appui fourni pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA entre avril et août 2017⁶.

8. Le Fonds vert pour le climat a indiqué qu'au 10 août 2017, il avait approuvé une proposition de projet (du Pakistan) dans le cadre de la modalité d'appui aux PNA de son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, allouant jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays⁷. Les fonds correspondant à deux propositions approuvées en novembre 2016 avaient été versés. Le Fonds a également indiqué qu'il examinait actuellement 28 autres propositions de projet⁸, dont 10 avaient été formulées par des PMA. Il a en outre indiqué que le montant des ressources demandées dans chaque proposition allait de 2,26 à 2,76 millions de dollars. Un pays a adressé sa proposition via un partenaire d'exécution national, tandis que les autres ont transmis leurs propositions par l'intermédiaire d'entités d'exécution multilatérales.

9. S'agissant des services de conseils et d'appui techniques relatifs aux PNA, le Groupe d'experts a organisé deux autres ateliers régionaux de formation sur les PNA : l'un pour la région de l'Asie, à Manille (Philippines), du 13 au 16 juin 2017 ; et l'autre pour la région du Pacifique, à Nadi (Fidji), du 10 au 13 juillet 2017. Le premier a été suivi par 63 participants (36 hommes et 27 femmes) et le deuxième par 33 participants (19 hommes et 14 femmes). En outre, le Groupe d'experts a mis à jour les études de cas sur les PNA (PNA ouverts) du Bhoutan et des Tuvalu et les a utilisés dans les deux ateliers. En outre, le Groupe d'experts a organisé sa première Expo PNA régionale à Kampala (Ouganda), le 28 juin 2017, en marge de la onzième Conférence internationale sur l'adaptation à l'échelle locale. Le chapitre III. A ci-dessous contient des informations détaillées sur les services de conseils et d'appui techniques relatifs aux PNA que fournit le Groupe d'experts.

10. Le PNUD a rendu compte du soutien qu'il apportait à des pays dans le cadre de ses différents programmes, notamment en ce qui concerne l'élaboration de propositions visant à obtenir un financement pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) au titre du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et de projets et programmes d'adaptation dans le cadre du Fonds vert pour le climat ; les cadres de financement et de budgétisation de l'action climatique ; la participation du secteur privé ; et l'économie de l'adaptation aux changements climatiques.

11. Depuis mars 2017, le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation (Programme d'appui mondial aux PNA) pour les PMA, qui est administré conjointement par le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a fourni un appui technique à quatre pays⁹ pour qu'ils élaborent des propositions de projet visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration de leurs PNA. Cette aide vient s'ajouter à celle fournie à cinq autres pays¹⁰ dont les propositions, soumises au Fonds vert pour le climat entre février et juillet 2017, font actuellement l'objet d'un examen.

12. Le Programme d'appui global aux PNA pour les pays autres que les PMA, qui est aussi administré conjointement par le PNUD et le PNUE, a organisé un atelier de formation régional à Amman (Jordanie) pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, du 3 au 5 avril 2017. Les participants à l'atelier se sont attachés à comprendre le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et la façon dont il peut aider les pays à réaliser un développement résilient face aux changements climatiques en renforçant leurs capacités

⁶ Le présent chapitre étudie les informations communiquées par les différents organes et organismes pour la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts.

⁷ Décision B.13/09 du Conseil du Fonds vert, par. e).

⁸ Formulées par les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Bangladesh, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Gabon, Honduras, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mongolie, Niger, Ouzbékistan, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Uruguay et Zimbabwe.

⁹ Bénin, Bhoutan, Burundi et Haïti.

¹⁰ Bangladesh, Bénin, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo et République-Unie de Tanzanie.

d'élaboration et d'exécution des PNA. Le Programme d'appui mondial aux PNA pour les pays autres que les PMA a également organisé un atelier de formation régional à Georgetown (Guyana) pour la région des Caraïbes, du 31 mai au 2 juin 2017.

13. En outre, le PNUD et le PNUE ont indiqué que 144 négociateurs des PMA avaient été formés dans le cadre du programme de renforcement des capacités à l'intention des négociateurs des PMA depuis 2013.

14. La FAO et le PNUD ont continué d'aider 11 pays¹¹, dans le cadre du programme destiné à intégrer l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation¹², à entreprendre des activités visant à intégrer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques et à l'agriculture dans les PNA afin de préserver les moyens de subsistance, d'accroître la production agricole et de renforcer la sécurité alimentaire.

15. Le Réseau mondial pour les PNA a organisé un forum thématique ciblé à Mexico (Mexique), en juillet 2017, sur le financement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA. En outre, il a facilité des échanges collégiaux entre l'Albanie, la Jamaïque, le Pérou et Sainte-Lucie au sujet des communications et de questions budgétaires touchant certains secteurs.

C. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

16. D'après les informations communiquées par le FEM¹³, une proposition du Soudan du Sud concernant la mise en œuvre de son PANA a été approuvée, en mai 2017, par le Conseil du FEM en vue d'un financement au titre du Fonds pour les PMA. Cela porte à 249 le nombre total de projets approuvés par le Conseil du FEM en vue d'un financement au titre du Fonds pour les PMA, depuis sa création en 2001. En outre, au 30 juin 2017, 20 propositions de projet d'exécution de PANA soumises par les PMA, d'un montant total de 126,3 millions de dollars, avaient été validées sur le plan technique par le secrétariat du FEM et attendaient que le Fonds pour les PMA dispose des ressources nécessaires.

17. Au 9 août 2017, les donateurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 1,23 milliard de dollars au Fonds pour les PMA et le montant total des contributions versées s'élevait à 1,19 milliard¹⁴. Le plafond de financement est actuellement de 40 millions de dollars pour chaque PMA, conformément au principe de l'équité d'accès.

18. Au moins cinq PMA¹⁵ ont révisé et/ou actualisé leur PANA. Le Groupe d'experts a pris note du fait que les PMA continuaient d'avoir besoin d'orientations et de conseils techniques pour réviser et actualiser leur PANA et a indiqué qu'il était prêt à fournir un appui sur demande.

¹¹ Colombie, Gambie, Guatemala, Kenya, Népal, Ouganda, Philippines, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

¹² Voir <http://www.fao.org/in-action/naps/en>.

¹³ Voir le document du FEM publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.20/03 et les mises à jour fournies au secrétariat.

¹⁴ Voir <https://www.thegef.org/topics/least-developed-countries-fund-ldcf>.

¹⁵ Bangladesh, Bhoutan, Haïti, Malawi et Sénégal.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2016-2017

A. Conseils techniques et appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation et au groupe de travail technique sur les PNA

1. Formation relative aux plans nationaux d'adaptation

19. Le Groupe d'experts a noté avec satisfaction que les ateliers régionaux de formation sur les PNA sont en bonne voie et qu'un large éventail de partenaires y participent activement. Des ateliers ont été organisés récemment à Manille (Philippines) du 13 au 16 juin 2017 pour la région de l'Asie, et à Nadi (Fidji) du 10 au 13 juillet 2017 pour la région du Pacifique. Les deux autres ateliers devaient avoir lieu à San José (Costa Rica), du 4 au 7 septembre 2017 pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et à Rabat (Maroc), du 25 au 27 septembre 2017 pour les pays francophones d'Afrique.

20. Le Groupe d'experts a pris note des principaux résultats de ces ateliers, parmi lesquels :

a) Les ateliers ont permis aux pays d'échanger des informations détaillées sur les progrès réalisés, l'expérience acquise, les difficultés rencontrées et les besoins recensés dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

b) Les participants ont évalué les possibilités multiples offertes par le Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable (le Cadre intégré) concernant l'étude des liens entre la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et l'adaptation et la mise en place effective de ces liens ;

c) Les exemples de solutions d'adaptation communes données pour différents secteurs et/ou systèmes ont mis en évidence la nécessité d'adopter une approche globale de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation, en conformité avec les objectifs de développement durable ;

d) Les pays se montrent très désireux de progresser dans l'accès au financement du Fonds vert pour le climat pour la formulation des PNA, de façon à tirer parti de la dynamique et de la volonté créées grâce au soutien du Groupe d'experts et des programmes d'appui aux PNA, qui ont déjà aidé les pays à engager le processus et à définir leurs feuilles de route ;

e) Les modules sur l'évaluation des risques climatiques ont aidé les participants à relier facilement les récents aléas climatiques au contexte de l'adaptation, et les ont incités à réfléchir aux solutions existantes et à des solutions futures possibles, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, aux objectifs de développement durable et à leurs propres objectifs de développement nationaux ;

f) L'examen de la contribution de l'adaptation au développement durable a permis de voir comment les efforts d'adaptation ont aussi contribué au développement durable, au-delà, peut-être, des résultats qui étaient envisagés dans le domaine de l'adaptation ;

g) Les participants ont estimé intéressant de suivre et d'évaluer le processus d'élaboration et d'exécution des PNA à l'aide de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes, mis au point par le Groupe d'experts, et d'autres outils similaires, afin de garantir des processus efficaces et de qualité, et de promouvoir des pratiques optimales.

21. Le Groupe d'experts a pris note des difficultés et des besoins nouveaux évoqués par les participants, qui concernent quatre grandes catégories : la présence des meilleurs outils et données disponibles pour les évaluations ; l'accès rapide et concret aux ressources du Fonds vert pour le climat aux fins des PNA ; le renforcement des capacités à long terme nécessaires à la planification et à l'application des mesures d'adaptation ; et la mise à

disposition de supports pédagogiques que les pays peuvent utiliser ou appliquer au niveau national.

22. Le Groupe d'experts est convenu d'enregistrer les résultats des ateliers sur la plateforme NAP Central ainsi que le contenu des séances dédiées à l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat, afin d'éclairer les activités de formation futures. Il est également convenu d'actualiser les principaux résultats ainsi que les difficultés et besoins nouveaux une fois que tous les ateliers auront été menés, afin de recenser les besoins futurs en matière de soutien aux PMA.

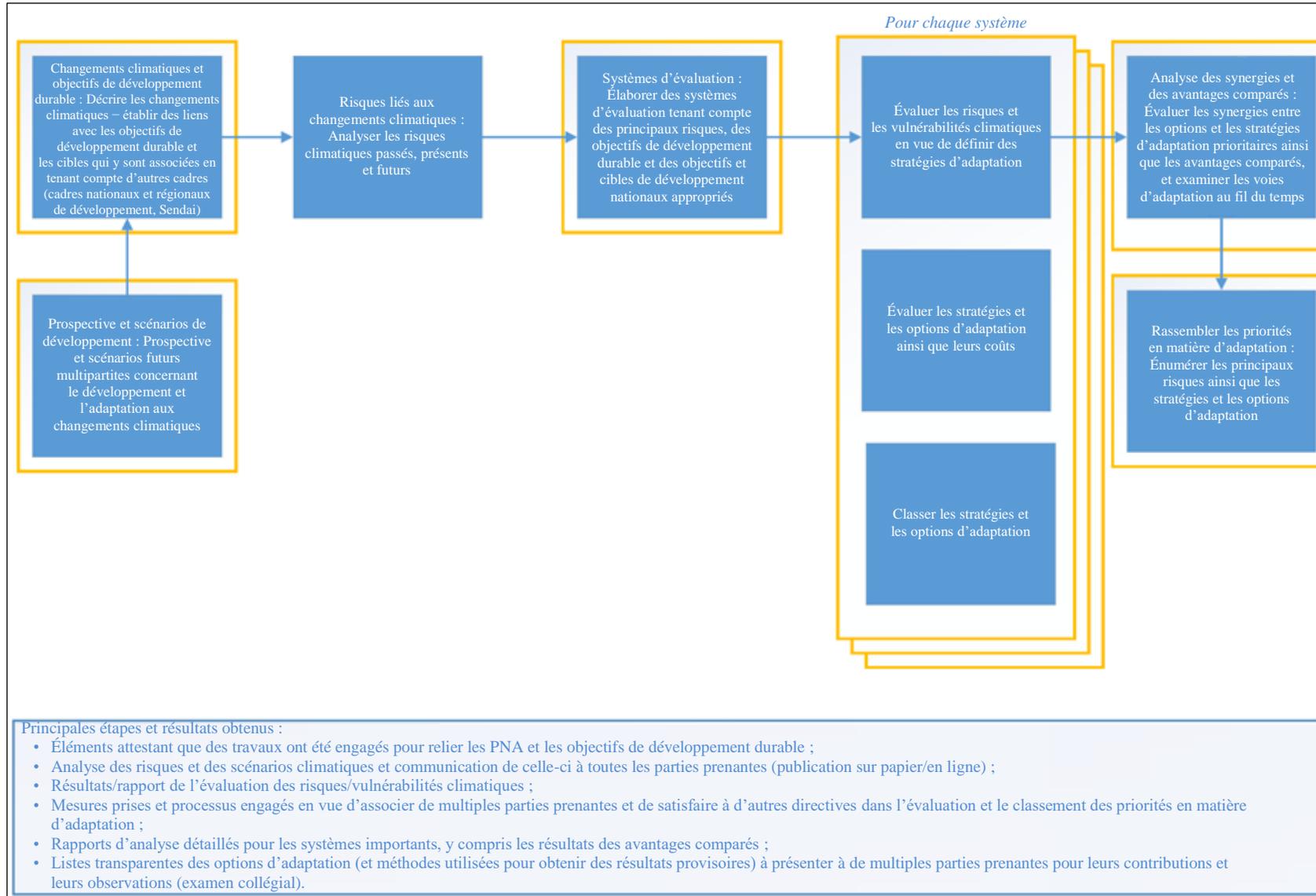
23. Il est en outre convenu d'étudier les moyens de coordonner les efforts de formation entrepris par différents acteurs de façon à assurer une continuité entre la documentation du Groupe d'experts et celle d'autres organismes.

2. Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable

24. Le Groupe d'experts a pris note de l'application du Cadre intégré pour orienter les ateliers régionaux de formation sur les PNA en 2016-2017. Le Cadre intégré vise à favoriser l'intégration des différentes méthodes d'évaluation dans les PNA et à faciliter l'examen des moyens de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable parallèlement aux PNA. Le Cadre propose une méthode intégrée pour décrire, à partir des informations communiquées par les États, les systèmes nationaux qui doivent être gérés pour parvenir à l'adaptation et contribuer à la réalisation de cibles de développement durable.

25. Le Groupe d'experts est convenu d'établir des directives complémentaires décrivant le Cadre intégré et des outils d'appui, avec le concours du groupe de travail technique sur les PNA. La figure ci-dessous montre les principales étapes du Cadre intégré.

Principales étapes du Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable, en regard de l'élément B (phase préparatoire) du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation



Abréviations : PNA = plans nationaux d'adaptation, Sendai = Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

3. Études de cas sur les plans nationaux d'adaptation

26. Le Groupe d'experts a noté que les études de cas sur les PNA réalisées au niveau national (PNA ouverts) pour le Malawi et le Bhoutan et pour les Tuvalu avaient été dûment présentées lors des ateliers régionaux de formation sur les PNA destinés respectivement aux pays anglophones d'Afrique et aux pays de la région Asie-Pacifique. Les études de cas sur les PNA ouverts ont permis d'expliquer brièvement la manière dont le processus d'élaboration et d'exécution des PNA peut être déployé au niveau national. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à présenter les études de cas sur les PNA ouverts lors des deux ateliers qui doivent encore avoir lieu¹⁶.

4. Appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation grâce à la plateforme NAP Central

27. Le Groupe d'experts a constaté que des pays continuent de partager leurs PNA sur la plateforme NAP Central, qui affiche désormais les PNA de huit pays¹⁷. Il a noté que des pages Web avaient été créées pour les ateliers régionaux de formation sur les PNA et les expos PNA régionales sur la plateforme NAP Central.

28. De plus, le Groupe d'experts a pris note de l'avancement de l'élaboration de l'outil permettant de suivre les progrès accomplis par chaque pays dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA (outil de suivi relatif aux PNA), ainsi que des étapes clefs, des résultats obtenus et des activités prévues.

29. Le Groupe d'experts a noté que les activités ci-après devaient être entreprises en vue de continuer de développer la plateforme NAP Central qui sert de source d'information pour l'élaboration des PNA :

- a) Mettre pleinement en œuvre l'outil de suivi relatif aux PNA ;
- b) Mettre en place un portail rassemblant des données en vue d'appuyer l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- c) Gérer les documents concernant la planification de l'adaptation élaborés par les pays afin d'en aider d'autres dans leur processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- d) Recenser des études de cas réalisées au niveau national, des expériences, des bonnes pratiques et d'autres informations pertinentes tirées des ateliers régionaux de formation sur les PNA afin d'aider d'autres pays dans leur processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

5. Programme de travail du groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

30. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis par le groupe de travail technique sur les PNA pour continuer d'appuyer les travaux du Groupe d'experts en ce qui concerne : la mise au point du Cadre intégré dans l'optique des évaluations ; l'organisation d'ateliers de formation régionaux sur les PNA ; l'examen des besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties ; et les PNA ouverts.

31. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à renforcer les travaux du groupe de travail technique sur les PNA grâce à une coopération active en ce qui concerne l'élaboration de méthodes techniques applicables aux PNA et à une collaboration stratégique avec les organisations compétentes et les centres et réseaux régionaux.

¹⁶ On trouvera une description détaillée du processus d'élaboration des études de cas sur les PNA aux paragraphes 36 et 37 du document FCCC/SBI/2017/6.

¹⁷ <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

32. Le Groupe d'experts a également estimé que, pour le reste de l'année 2017 et pour 2018, le groupe de travail technique sur les PNA devrait en priorité appuyer l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, l'expo PNA, et les efforts menés conjointement à l'appui de la formation sur les PNA.

B. Questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat

33. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat au sujet des mandats¹⁸ confiés par la Conférence des Parties concernant l'amélioration de l'accès des pays en développement aux ressources financières du Fonds vert pour les PNA.

34. S'agissant des efforts déployés par les pays pour obtenir un financement aux fins de l'élaboration des PNA, le secrétariat du Fonds vert pour le climat a fait savoir qu'il fallait accorder une importance particulière aux points suivants en s'appuyant sur des questions analogues présentées à la trente et unième réunion du Groupe d'experts :

a) Montrer comment les activités prévues permettront de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et les effets de ceux-ci au fil du temps ;

b) Montrer par quels moyens les activités proposées viendront compléter les activités d'adaptation menées actuellement et par le passé dans le cadre d'initiatives infranationales, nationales et régionales et s'y intégreront ;

c) Expliquer par quels moyens les mécanismes de coopération avec les parties prenantes et les mécanismes interinstitutions, qui sont inclusifs et tiennent compte de l'égalité des sexes, seront appliqués ;

d) Expliquer comment les activités proposées contribueront à la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA visant à réduire la vulnérabilité aux effets des changements climatiques et à intégrer, de manière cohérente, l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les activités en place et récemment élaborés en la matière.

35. Le Groupe d'experts a noté que les points énumérés ci-dessus devraient être traités avec les partenaires d'exécution concernés, à savoir ceux chargés d'élaborer les propositions nationales visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat. Il a décidé d'aborder ces points dans ses échanges avec les partenaires d'exécution afin de déterminer la meilleure façon de les traiter.

36. Le Groupe d'experts a souligné les questions de pays qui reviennent régulièrement lors des ateliers régionaux de formation sur les PNA, qui concernent généralement les aspects suivants : les délais en ce qui concerne la présentation et l'examen des propositions, le décaissement des fonds et la durée des projets relatifs à l'élaboration des PNA ; la nécessité et le rôle des partenaires d'exécution dans l'accès au financement pour l'élaboration des PNA ; l'accès aux propositions de financement approuvées ; la possibilité de présenter des propositions au niveau régional (c'est-à-dire des propositions qui associent deux pays ou davantage) ; et la manière d'élaborer et de présenter des propositions relatives à l'exécution.

37. Le Groupe d'experts et le secrétariat du Fonds vert pour le climat ont décidé d'élaborer conjointement une publication sur les questions fréquentes afin de répondre aux besoins nouveaux et aux difficultés rencontrées par les pays s'agissant de l'accès au financement du Fonds. Ils ont aussi décidé d'établir des ensembles d'activités types qui tiennent compte des différentes situations nationales et des étapes correspondantes, à inclure dans des propositions concernant l'accès au financement du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration de PNA.

38. Le Groupe d'experts et le secrétariat du Fonds ont décidé en outre d'examiner la manière dont le secrétariat peut contribuer aux activités ci-après du Groupe d'experts, dans le cadre des mandats confiés par la Conférence des Parties concernant la collaboration entre ces deux organes : l'appui à l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus

¹⁸ Décision 19/CP.21, par. 2 et 10, et décision 6/CP.22, par. 7.

d'élaboration et d'exécution des PNA¹⁹; la fourniture d'orientations et de conseils techniques concernant les besoins liés à l'adaptation qui peuvent découler de l'Accord de Paris et des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session²⁰; et la mise à jour du programme de travail relatif aux pays les moins avancés²¹.

C. Expo PNA

39. Le Groupe d'experts a constaté que la première Expo PNA régionale organisée le 28 juin 2017 à Kampala (Ouganda) en marge de la onzième Conférence internationale sur l'adaptation à l'échelle locale s'était déroulée avec succès. Il a aussi noté que l'Expo PNA régionale lui avait donné l'occasion de fournir des informations sur les PNA aux participants de la onzième Conférence et avait permis à ces derniers de partager leur expérience en ce qui concerne les communautés, les groupes et les écosystèmes vulnérables. Il a estimé que les informations recueillies à cette occasion l'aideraient à fournir des orientations et des conseils techniques sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables (pour plus de précisions à ce sujet, voir chap. III. D ci-dessous).

40. Le Groupe d'experts a pris note des préparatifs de la deuxième Expo PNA, qui doit se tenir les 11 et 12 septembre 2017 à Séoul (République de Corée) et réunir des participants de la région de l'Asie. Cette manifestation sera l'occasion d'échanger des informations sur les orientations et les principaux éléments du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration des PNA, la situation en ce qui concerne les changements climatiques et l'adaptation en Asie, et les solutions d'adaptation communes adoptées dans certains secteurs et/ou systèmes de la région.

41. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à étudier la possibilité d'organiser d'autres Expo PNA régionales en marge de manifestations tenues à travers le monde.

42. Le Groupe d'experts a examiné les modalités de l'Expo PNA 2018. Cette réunion doit se dérouler à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril 2018. Le Groupe d'experts invite tous les organismes et organisations intéressés à prendre contact avec son président afin d'examiner des domaines de collaboration.

43. Pour aider à organiser la manifestation, le Groupe d'experts prévoit créer un groupe consultatif de l'Expo PNA par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA. Le groupe consultatif contribuera à la participation de tous les acteurs compétents, à la mobilisation de ressources financières en faveur des participants originaires de pays en développement, à la conception du programme, à l'établissement de la liste des orateurs et à la prestation d'autres services nécessaires au succès de la réunion.

D. Orientations et conseils techniques sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation

44. Le Groupe d'experts a examiné un projet de document sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation. Afin d'étoffer le document, il a étudié les différents facteurs de vulnérabilité, notamment la situation géographique, le statut social, les données historiques, le sexe et le niveau de pauvreté. Il est convenu de continuer à travailler sur le document avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en vue d'en établir la version finale d'ici à la fin de 2017. Le document

¹⁹ Décision 4/CP.21, par. 11 et 12.

²⁰ Décision 19/CP.21, par. 2 d).

²¹ Décision 19/CP.21, par. 3.

fera partie intégrante des directives complémentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA.

E. Démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation

45. Le Groupe d'experts a poursuivi l'examen du mandat qui lui a été confié par la COP de donner des indications et des avis techniques aux PMA concernant les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation²², et conformément à ce mandat, a décidé d'élaborer des directives complémentaires sur ces démarches régionales en suivant un certain nombre d'étapes²³.

46. Le Groupe d'experts a constaté que ces travaux sur les démarches régionales l'amèneraient notamment à prendre en considération la planification et la mise en œuvre de l'adaptation entre pays dans des domaines tels que la gestion de l'eau, la production et l'offre d'énergie hydraulique, le commerce et la gestion des écosystèmes, ainsi que l'évaluation technique et les questions relatives aux données qui peuvent être abordées ensemble par des pays voisins. Il a noté que les pays peuvent remplir certains rôles, s'agissant notamment de recenser les problèmes qui gagneraient particulièrement à être traités au niveau régional ; de recenser les mécanismes de coordination et de gouvernance régionaux en place et de les renforcer et/ou d'établir de tels mécanismes ; et de mettre en place des cadres directifs et réglementaires appropriés pour favoriser les démarches régionales. Il a noté également que les entités qui fournissent un appui peuvent remplir certains rôles, s'agissant notamment d'intégrer les démarches régionales dans les politiques et les stratégies d'appui et d'indiquer précisément aux pays quels types de politiques, projets et programmes régionaux sont susceptibles de recevoir un appui.

F. Besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties

47. Le Groupe d'experts a continué d'examiner un document sur les besoins des PMA liés à l'adaptation qui pouvaient découler de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties, sur la base de la série de questions²⁴ élaborée à sa trentième réunion.

48. Il a constaté que les besoins relèvent des catégories principales ci-après :

- a) Scénarios climatiques et données scientifiques, et adaptation de ces éléments au contexte local, y compris les moyens de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C et d'adapter cette limite au contexte local ;
- b) Évaluation des risques et des vulnérabilités et gestion des risques ;
- c) Liens entre l'adaptation et le développement, y compris les objectifs de développement durable, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), d'autres cadres internationaux et régionaux et des processus nationaux de planification du développement ;
- d) Suivi et évaluation de divers processus et résultats obtenus ;
- e) Accès à l'aide, notamment au financement, à la technologie et au renforcement des capacités ;
- f) Questions transversales, recouvrant notamment les principes directeurs et les questions de participation des parties prenantes.

49. Il a décidé d'établir la version finale du document d'ici à la fin de 2017.

²² Décision 19/CP.21, par. 2 b).

²³ Voir FCCC/SBI/2016/7, annexe I.

²⁴ Voir FCCC/SBI/2016/18, par. 20 et 21.

G. Appui à l'évaluation par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

50. Le Groupe d'experts a continué d'examiner ses travaux visant à appuyer l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA²⁵, dont une note de synthèse établie pour orienter ces travaux à la suite des débats de sa trente et unième réunion sur la question²⁶.

51. Le Groupe d'experts a estimé que le concours d'autres acteurs et intervenants sera très utile à ses travaux, pour faciliter la collecte de données et de renseignements et l'analyse ultérieure visant à évaluer la suite donnée par les pays aux deux objectifs et aux principes directeurs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Le Groupe d'experts a accueilli favorablement l'offre du Réseau mondial pour les PNA, qui souhaite contribuer à l'évaluation en examinant les progrès accomplis dans l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et l'offre du PNUD, qui souhaite contribuer à l'évaluation en examinant les progrès accomplis dans l'intégration des questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement.

52. Le Groupe d'experts a décidé d'héberger les données et les renseignements devant servir de base à l'évaluation sur NAP Central pour en faciliter la diffusion à tous les acteurs et intervenants concernés et pour faire en sorte que l'analyse et l'évaluation ultérieure reposent sur un ensemble commun de données.

53. Le Groupe d'experts a noté que la structure de l'analyse pourrait être fondée sur les groupes d'indicateurs définis dans l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes, qui mesurent le processus, les contributions, les produits, les résultats et les incidences. Des indicateurs spécifiques seraient élaborés conjointement avec les acteurs concernés. Le Groupe d'experts a aussi jugé utile d'établir une distinction claire entre les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et les progrès concernant d'autres activités susceptibles de contribuer au processus. Dans ce contexte, il a noté que les progrès nationaux dans le processus peuvent être enregistrés en se fondant sur les déclarations dans lesquelles les pays annoncent avoir engagé le processus ou se réfèrent officiellement à des éléments qui doivent figurer dans le processus.

54. Le Groupe d'experts a débattu des modalités possibles de la réunion²⁷ devant être organisée en collaboration avec le Comité de l'adaptation afin d'examiner le rapport de synthèse²⁸ sur les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

55. Le Groupe d'experts a aussi examiné la question de savoir s'il serait utile de charger un groupe d'experts indépendant d'évaluer les progrès en passant en revue les éléments d'appréciation devant être présentés par les équipes d'analyse, en utilisant l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes et les indicateurs spéciaux qui seront définis, de façon à transmettre une évaluation équilibrée au SBI.

56. Le Groupe d'experts a décidé d'actualiser le questionnaire en ligne²⁹ publié sur NAP Central afin d'améliorer la collecte de renseignements en ce qui concerne, notamment, les résultats des pays en développement, les progrès dans l'application des principes directeurs, les renseignements émanant des pays développés parties sur l'appui offert à titre multilatéral et bilatéral, et les propres activités des pays développés parties sur la planification et l'application de mesures d'adaptation.

57. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans la mise au point de l'outil de suivi des PNA de la plateforme NAP Central, qui renseignera sur les grandes étapes et les principaux résultats des pays dans l'élaboration et l'exécution des PNA.

²⁵ Décision 4/CP.21, par. 11 à 13.

²⁶ Voir FCCC/SBI/2017/6, par. 57 à 61.

²⁷ Décision 4/CP.21, par. 12 d).

²⁸ Décision 4/CP.21, par. 12 c).

²⁹ Décision 4/CP.21, par. 12 b).

H. Recommandations à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant la mise à jour du programme de travail relatif aux pays les moins avancés

58. Le Groupe d'experts a abordé le mandat dont l'a chargé la COP consistant à étudier la question de savoir s'il était nécessaire de mettre à jour le programme de travail relatif aux pays les moins avancés et à faire des recommandations que le SBI pourra examiner à sa quarante-huitième session (avril-mai 2018) en vue de les adresser, s'il y a lieu, à la COP à sa vingt-quatrième session (décembre 2018)³⁰.

I. Suite à donner aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21

59. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis depuis sa dernière réunion dans la suite donnée aux mandats qui lui ont été confiés, ainsi qu'au Comité de l'adaptation par la COP aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21.

60. Le Groupe d'experts a noté que le groupe de travail mixte rédigeait actuellement les recommandations qui seront présentées à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session, en novembre 2017. Ces recommandations seront soumises en tant qu'additif au présent rapport (ainsi qu'au rapport du Comité de l'adaptation).

IV. Débats avec le Gouvernement haïtien

61. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec l'équipe du Gouvernement haïtien chargée de l'adaptation au sujet des progrès accomplis et des lacunes et des difficultés rencontrées par Haïti en matière d'adaptation.

62. Le Gouvernement haïtien a donné des renseignements de fond et des renseignements actualisés sur ses activités passées et en cours dans le domaine de l'adaptation, dont le PANA³¹ ; le Programme pilote national pour la résilience climatique mis en œuvre par le Comité interministériel d'aménagement du territoire³² ; le programme de l'Alliance mondiale contre le changement climatique pour la prise en compte de l'adaptation dans la planification du développement national ; et le programme d'adaptation basée sur les écosystèmes, qui met l'accent sur la remise en état des écosystèmes terrestres et côtiers, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités. Dans son dernier projet d'exécution en date au titre du PANA, Haïti étudie des moyens de répondre à des problèmes multiples liés à l'eau, à l'agriculture, à l'aménagement du territoire et aux écosystèmes en appliquant une démarche programmatique.

63. Le Gouvernement haïtien a aussi donné des informations sur ses activités liées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, qui s'appuient sur les activités mentionnées au paragraphe 62 ci-dessus. Le Gouvernement coopère avec le PNUD en vue d'accéder au financement du Fonds vert pour le climat pour faire progresser ses activités. Une étape importante a déjà été franchie avec l'admission du pays au programme d'appui du Fonds à la planification et aux activités préparatoires pour la mise en place d'un cadre favorable à l'élaboration et à l'exécution du PNA national, pour lequel une proposition d'un montant de 430 millions de dollars au titre du programme d'appui a été approuvée en mai 2017. Les activités devraient débuter en septembre 2017. Le Gouvernement coopère aussi avec le PNUD pour élaborer une proposition de projet concernant l'accès au financement du Fonds pour la formulation du PNA. Il élabore actuellement le plan d'étapes de son PNA avec l'appui du Groupe d'experts ; il est prévu que le PNA soit achevé dans les deux ans environ à compter de la réception des ressources du Fonds. Par ailleurs, le Gouvernement

³⁰ Décision 19/CP.21, par. 3.

³¹ <http://unfccc.int/resource/docs/napa/hti01f.pdf>.

³² Voir <http://ciat.gouv.ht/projets/programme-pilote-pour-la-r%C3%A9silience-climatique-pprc>.

haïtien coopère avec le PNUD pour établir un programme d'adaptation d'un montant de 40 millions de dollars à financer par le Fonds concernant la gestion des ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

64. Le Gouvernement haïtien a convié les membres du Groupe d'experts et tous les autres participants à la réunion à une visite d'étude de la ville de Port-au-Prince pour observer les vulnérabilités rencontrées dans leur contexte. La visite s'est poursuivie dans une ferme écologique afin de montrer comment une démarche écosystémique globale est appliquée pour répondre aux difficultés suscitées en amont et en aval par les changements climatiques en préservant la biodiversité.

65. Le Gouvernement haïtien a informé le Groupe d'experts de ses difficultés, dont le manque de moyens pour répondre aux problèmes urgents suscités par les changements climatiques en sus des problèmes de développement. Il a demandé au Groupe d'experts de l'aider à surmonter ces difficultés et à continuer de réfléchir aux moyens les plus efficaces d'aider le pays à établir le contact avec les principaux prestataires d'aide.

66. Le Groupe d'experts est convenu avec le Gouvernement haïtien d'utiliser Haïti comme sujet de l'étude de cas sur les PNA ouverts dans le cadre de l'atelier de formation régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes mentionné au paragraphe 20 ci-dessus. Le pays a aussi été invité à participer à l'atelier de formation régional pour les pays africains francophones sur les PNA mentionné au paragraphe 20 ci-dessus.

V. Collaboration avec d'autres organes et programmes au titre de la Convention

67. Le Groupe d'experts a pris note des activités ci-après de collaboration avec d'autres organes et programmes relevant de la Convention qui ont eu lieu depuis sa trente et unième réunion.

68. Le Groupe d'experts a participé à la réunion technique d'experts sur l'adaptation organisée par le Comité de l'adaptation dans le cadre de la quarante-sixième session des organes subsidiaires³³. Cette réunion avait pour thème la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai. Le Groupe d'experts y a fait un exposé sur la manière d'établir la cohérence entre les objectifs de développement durable et l'adaptation aux changements climatiques à partir du Cadre intégré.

69. Le Groupe d'experts a participé à la manifestation parallèle du Programme de travail de Nairobi sur les écosystèmes à la quarante-sixième session des organes subsidiaires et a fait le point sur différents sujets, dont les travaux menés actuellement avec les organisations partenaires du Programme pour améliorer la prise en considération des communautés, des groupes et des écosystèmes vulnérables ; les activités du Groupe d'experts visant à faciliter l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ; et le Cadre intégré et la façon dont il peut aider à intégrer différentes démarches dans les activités d'adaptation. Le Groupe d'experts a noté que les organisations partenaires du Programme continueront de contribuer à ses activités de formation concernant les PNA, les expos PNA et les PNA ouverts.

70. Le Groupe d'experts a continué de soutenir les travaux consacrés par le Comité exécutif de la technologie à l'élaboration d'un document sur la mise en concordance des évaluations des besoins technologiques et des PNA. Le document en question fait partie des travaux engagés pour donner suite au mandat de la COP demandant au Comité exécutif de la technologie, en collaboration avec le Centre et le Réseau des technologies climatiques, le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts, d'étudier la façon dont il pourrait aider les Parties à aligner leurs évaluations des besoins technologiques sur le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

³³ Voir <http://tep-a.org>.

71. Le Groupe d'experts a aussi pris part à la première réunion de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

72. Le Groupe d'experts a participé également à la première réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour débattre des moyens de renforcer la collaboration et la coopération entre le Comité et les autres organes et institutions chargées du renforcement des capacités. Il a présenté une vue d'ensemble des lacunes et des besoins des PMA en ce qui concerne l'adaptation. Il a pris note de la nomination de M. Matti Nummelin (Finlande) en tant que membre du Comité chargé de la coordination avec le Groupe d'experts. M. Nummelin est un ancien membre du Groupe d'experts.

VI. Débats avec les organisations compétentes

73. Le Groupe d'experts a organisé des débats avec les représentants de la FAO, du secrétariat du Fonds vert pour le climat, du secrétariat du FEM, du PNUD, du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et du Réseau mondial pour les PNA au sujet de la collaboration supplémentaire qui pourrait être menée pour aider les PMA dans le domaine de l'adaptation. Des activités spécifiques visant à aider ces pays dans le contexte des PANA et des PNA sont mentionnées ci-dessus aux sections B et C du chapitre II.

74. Pour ce qui est d'aider les PMA à accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration et l'exécution de leurs PNA, le Groupe d'experts a rappelé aux organisations sa conception de l'appui aux PMA dans le domaine de l'adaptation³⁴. À partir des renseignements actualisés communiqués par les organisations, il a été observé que tous les PMA ne bénéficient pas activement d'un appui susceptible de les aider à élaborer des propositions pour pouvoir accéder au financement du Fonds. Il a été convenu qu'il serait utile d'établir quels pays sont soutenus et quels ne le sont pas afin de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des partenaires pour faire en sorte que tous les PMA bénéficient d'un appui pour l'élaboration de propositions.

75. En ce qui concerne les orientations techniques sur les PNA et les activités du groupe de travail technique sur les PNA, le Groupe d'experts a rendu compte de l'état d'avancement de supports complémentaires visant à faciliter l'élaboration et l'exécution des PNA, dont le Cadre intégré. La FAO a présenté ses travaux en cours concernant la mise au point de supports complémentaires sur le traitement de la pêche et de l'aquaculture dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Le Réseau mondial pour les PNA a indiqué mener des travaux sur les ressources techniques nécessaires pour concevoir et mener des processus de planification nationale de l'adaptation qui tiennent compte des risques de conflit. D'autres sujets qui pourraient nécessiter des orientations techniques supplémentaires ont été examinés, parmi lesquels l'élaboration et l'utilisation de scénarios climatiques, les stratégies d'exécution des PNA, et les moyens de traduire l'appui reçu (par la formation, le financement et le conseil, notamment) en mesures concrètes. Le Groupe d'experts a invité les organisations à continuer de lui faire part de leurs supports pour qu'il y coopère, suffisamment à l'avance pour garantir et optimiser la cohérence entre les différentes approches définies.

76. En ce qui concerne l'Expo PNA de 2018, dans le cadre des activités de mobilisation de ressources pour la manifestation, le Groupe d'experts a invité les organisations à proposer des activités possibles par lesquelles elles pourraient soutenir la manifestation. Le PNUD et le Réseau mondial pour les PNA ont indiqué qu'ils étudieraient la possibilité de financer la participation à la manifestation pour certains participants. En ce qui concerne la responsabilité de séances ou de sujets de la réunion, le PNUD a proposé d'animer des séances sur le bilan de l'accès au financement du Fonds vert pour le climat et sur la mise en concordance des PNA avec les objectifs de développement durable et les autres cadres de

³⁴ Voir FCCC/SBI/2016/7, par. 15.

développement ; le Réseau mondial pour les PNA animera des séances sur l'adaptation dans les zones de conflit et sur l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les PNA ; et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a proposé d'animer des séances sur la résilience et d'autres questions plus générales intéressant les PMA. Il a été convenu de transmettre ces contributions au groupe consultatif chargé de l'organisation de l'Expo PNA.

77. En ce qui concerne les orientations et les conseils techniques relatifs aux stratégies régionales de planification de l'adaptation, les organisations ont proposé d'échanger des renseignements avec le Groupe d'experts sur les données d'expérience et les bonnes pratiques issues de leurs programmes régionaux respectifs qui pourraient faciliter la mise au point des directives supplémentaires sur la question (voir chap. III, sect. E).

78. De même, s'agissant des orientations et des conseils techniques sur la prise en considération des communautés, des groupes et des écosystèmes vulnérables, le Groupe d'experts a informé les organisations des progrès accomplis, en collaboration avec le Programme de travail de Nairobi, dans l'élaboration d'un document sur la question, et indiqué qu'il continuerait de solliciter des contributions pour enrichir le document.

79. En ce qui concerne les travaux menés par le Groupe d'experts à l'appui de l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, le Réseau mondial pour les PNA a donné des précisions sur son projet de contribuer à l'évaluation en examinant les progrès de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans le processus. Le PNUD a proposé de contribuer à l'évaluation en examinant les progrès de l'intégration des questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement. Le Groupe d'experts a invité les organisations qui ont élaboré des supports complémentaires à envisager de contribuer à l'évaluation en examinant les progrès concernant les domaines ou les sujets visés par ces supports. Des étapes initiales potentiellement utiles pour éclairer l'évaluation ont été débattues, à titre d'exemple le lancement du processus, le cadre, le mandat, les rapports d'évaluation, les documents de PNA, les initiatives concernant l'accès à l'appui, les politiques, les projets et les programmes menés, le suivi et l'évaluation, et l'établissement des rapports au titre de la Convention.

VII. Renseignements actualisés sur les priorités du programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2017-2018

80. En 2017, le Groupe d'experts a organisé avec succès cinq ateliers de formation régionaux qui ont mis l'accent sur les axes B (éléments de la phase préparatoire), C (stratégies de mise en œuvre) et D (notification, suivi et examen) du processus d'élaboration et d'exécution des PNA. La méthode proposée pour réaliser des synergies avec les objectifs de développement durable, le Cadre de Sendai et les objectifs de développement nationaux au niveau de la conception, de l'exécution et du suivi des PNA a été rigoureusement analysée et appliquée. L'accès au Fonds vert pour le climat a aussi été un sujet important, et les participants ont eu de nombreux contacts avec le secrétariat du Fonds et les organismes internationaux disposés à servir d'agent d'exécution.

81. Le Groupe d'experts a organisé deux expos PNA régionales et commencé la planification de la prochaine Expo PNA mondiale, qui se tiendra à Bonn fin mars ou début avril 2018. Il invite les organisations compétentes qui organisent des manifestations régionales sur l'adaptation à étudier la possibilité d'organiser une expo PNA régionale avec son concours.

82. Pour ce qui est d'aider le SBI à évaluer les progrès relatifs aux PNA, le Groupe d'experts invite les organisations compétentes à participer activement à la réunion d'experts devant avoir lieu en février 2018, qui constituera une des étapes de l'évaluation et dont l'organisation a été demandée au paragraphe 12 d) de la décision 4/CP.21.

83. Le Groupe d'experts doit achever plusieurs documents techniques demandés par la COP d'ici à la fin de 2017, et ces documents seront mis à la disposition des Parties sur la plateforme NAP Central.

84. Les résultats des travaux menés conjointement avec le Comité de l'adaptation sur les mandats découlant de l'Accord de Paris sont présentés dans le document FCCC/SB/2017/2/Add.1-FCCC/SBI/2017/14/Add.1.

Annexe

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 7 août 2017p

M. Abias Huongo	Angola
M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Sonam Khandu	Bhoutan
M. Idrissa Semde	Burkina Faso
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Adrian Fitzgerald	Irlande
M. Benon Yassin	Malawi
M. Naresh Sharma	Népal
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
M. Aderito Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Adao Barbosa	Timor-Leste
M. Mery Yaou	Togo
M. Brian Phillips	Vanuatu
